



**Fédération des Foyers Ruraux de
Seine-et-Marne**

4, rue du Pont Paillard
77115 Blandy-les-Tours
01 64 64 28 21

contact@fdfr77.org – www.fdf77.org

CREATION D'UN CINE-CLUB ITINERANT AU SEIN DU RESAU DES FOYERS RURAUX 77

Suite à une enquête menée en 2010 auprès de différents Foyers Ruraux, la FDFR 77 a décidé de relancer une activité de ciné-club itinérant. Vous trouverez ci-dessous le contenu de notre proposition.

I. Les constats

L'enquête nous a permis de constater qu'un certain nombre de Foyers Ruraux étaient intéressés pour mettre en place une activité cinéma. Cependant, un certain nombre de contraintes (administratives, techniques, financières etc.) font qu'ils ne sont pas enclin à démarrer une telle activité sans un accompagnement.

La proposition faite par le passé par la FDFR qui se limitait à une mise à disposition du matériel, dans le cadre d'un circuit de films commerciaux (sans possibilité de rentrées d'argent pour les foyers) ne correspond plus ni aux projet d'éducation populaire, ni aux besoins et envies des foyers.

II. Les objectifs

Le premier objectif est de permettre aux Foyers Ruraux qui le souhaitent d'organiser des séances de cinéma facilement, à moindre frais, dans des conditions techniques satisfaisantes et en respectant le cadre législatif de la diffusion cinématographique non commercial.

Notre deuxième objectif est de favoriser la diffusion d'un cinéma de qualité, populaire (non élitiste) et qui notamment permette d'animer des échanges sur des sujets de société. Nous souhaitons aussi favoriser la diffusion de films auprès du jeune public, si possible en lien avec les écoles.

III. Qu'est-ce qu'un ciné-club itinérant ?

La FDFR 77 propose de mettre en place un ciné-club itinérant dont le principe est simple : coordonner et animer dans plusieurs Foyers Ruraux du département une programmation cinématographique. Qu'est-ce que cela signifie ?

Le ciné-club itinérant est la formule que nous avons trouvée afin de répondre aux envies et besoins des FR : diffuser des films de qualité, respecter la législation, permettre quelques recettes.

1. Le principe du ciné-club

Un ciné-club ce n'est pas seulement diffuser des films de temps en temps. C'est envisager le cinéma comme une activité pour rassembler des gens, provoquer des rencontres, des discussions etc. Il s'agit d'appréhender cette action dans le long terme, avec l'ambition de fédérer, de fidéliser des gens autour d'une activité cinéma.

Créer un ciné-club, affilié à une fédération agréé par le CNC, est le seul moyen pour un Foyer Rural d'encaisser des recettes dans le cadre d'une diffusion cinématographique non-commerciale.

2. Le principe de l'itinérance

« Itinérant » signifie que le même film va être diffusé dans différents villages à des moments différents. Itinérance aussi parce que la FD va se déplacer dans chaque village pour vous aider à organiser ces projections et développer votre ciné-club.

IV. Notre proposition

Afin d'accompagner au mieux les FR dans l'animation de leur ciné-club, la FDFR propose d'intervenir d'un point de vue administratif, technique, logistique et même dans l'animation des séances si besoin. Pour cela, elle se dote d'un véhicule et met à disposition un animateur cinéma pour coordonner et animer cette action.

L'intervention de la FDFR 77 repose sur 5 points :

1. Elle s'affilie à une fédération de ciné-club (Interfilm) et suit les négociations des droits avec elle
2. Elle met à disposition des foyers du matériel de projection et assure son et transport (aller-retour)
3. Elle réalise et reproduit les supports de communication visant à faire la promotion des films
4. Elle met à disposition un animateur cinéma pour accompagner le foyer dans l'organisation des séances et pour créer une dynamique autour de l'activité cinéma

Le Foyer Rural s'engage quant à lui à :

1. Créer une section ciné-club et nommer un ou des responsables
2. Faire la promotion de l'activité ciné-club au sein de son foyer et de son village
3. Participer au comité de programmation
4. Diffuser les supports de communication réalisés par la FDFR
5. Mettre la salle à disposition, aider au montage technique et à l'installation de la salle
6. Participer aux formations proposées par la FDFR

V. Détails de l'intervention de la FDFR 77

1. Affiliation à une fédération de ciné-club

La FDFR 77 a négocié un protocole d'accord avec une fédération de ciné-club : Interfilm (une des seules fédérations agréées par le CNC). Cette affiliation départementale a plusieurs avantages :

- elle évite à chaque foyer de devoir s'affilier individuellement,
- elle permet au foyer de faire rentrer des recettes lors d'une diffusion. Il est en effet possible dans ce cadre de faire rentrer des recettes dans le cadre d'une « adhésion ciné-club » et en faisant payer un tarif (modique) lors des séances,
- elle ouvre le droit pour le Foyer Rural de communiquer sur les séances programmées (dans une certaine limite cependant).

2. Programmation et négociation des droits

Interfilm propose un catalogue de 3000 titres qui est s'enrichi régulièrement. Ce catalogue correspondent au cinéma que nous souhaitons diffuser : des films de qualités, parfois peu connus du grand public, mais non élitistes (c'est-à-dire facile d'accès pour un public non spécialiste) et qui pour certains permettent des discussions sur des sujets de société.

La FDFR assure la relation avec Interfilm qui de son côté négocie les droits de diffusion avec les distributeurs. A partir de discussions au sein d'un comité de programmation, la FDFR proposera une sélection de films aux foyers.

3. Mise à disposition, transport et montage du matériel

La FDFR dispose d'un matériel de cinéma de qualité qu'elle met à disposition des Foyers Ruraux. Elle en assure le transport et aide à son installation (avec les bénévoles du foyer).

4. Création et reproduction des supports de communication

La FDFR 77 créera et reproduira les affiches et programmes annonçant les séances. A la charge des foyers ensuite de diffuser l'information.

5. Accompagner les bénévoles

Le but de la FDFR 77 n'est pas de faire complètement à la place des bénévoles des FR. Aussi le rôle de l'animateur cinéma sera avant tout à les accompagner dans la mise en place du ciné-club. Ce qui signifie : les aider à choisir les films, à préparer la séance, à communiquer, à animer des discussions après les diffusions etc. Il pourra aussi animer des temps de formations pour les bénévoles qui le souhaitent.

VI. Simulation d'un circuit

1. Une programmation par secteur géographique

Afin de proposer une programmation régulière, d'encourager les échanges entre villages, et de fidéliser un public, nous proposons de travailler par secteurs géographiques. Un secteur est composé de plusieurs foyers géographiquement proches.

Chaque foyer, accueillera une séance par trimestre (soit 3 ou 4 par an), ce qui permet d'avoir une programmation par mois sur le même secteur.

Exemple :

Secteur du Châtelet en Brie

Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout
Moisenay	Bombon	St Méry	Moisenay	Bombon	St Méry	Moisenay	Bombon	St Méry	Moisenay	Bombon	St Méry

Secteur de Provins

Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout
Sourdun	Chalautre	Chenoise	Sourdun	Chalautre	Chenoise	Sourdun	Chalautre	Chenoise	Sourdun	Chalautre	Chenoise

Ainsi, le même film serait diffusé en septembre à Moisenay et à Sourdun...

Les habitants de Bombon pourront aller à Moisenay ou à St Méry (et inversement)... Ceux de Chenoise à Sourdun ou à Chalautre (et inversement).

On peut sans problème organiser deux séances dans le même mois, dans deux foyers différents ou dans le même foyer...

Si il y a plus de 3 foyers par secteurs, ce n'est pas grave... au contraire, cela permet de multiplier l'offre, tout en faisant baisser les coûts de projections.

2. Communication

La FDFR réalisera et reproduira un programme pour chaque secteur.

Chaque foyer aura ensuite à charge de diffuser l'information sur son village. Ce faisant il fera de la communication aussi pour les foyers de son secteur.

Ceci encouragera le développement d'un public fonctionnant en réseau, et donc des échanges entre villages.

3. Des tarifs identiques et une carte ciné-club unique

Partant du principe qu'il s'agit du ciné-club des Foyers Ruraux, et que chaque adhérent peut aller voir des films où il veut, chaque foyer participant à l'opération doit accepter le principe de tarifs uniques quelque soit le lieu de diffusion.

Les tarifs devant être modiques, il faut partir sur la base suivante :

5 € pour les adultes

3 € pour les – 18ans, chômeurs, bénéficiaires RSA

Gratuit pour les enfants de – 12 ans

La carte ciné-club

On peut aussi imaginer une carte ciné-club unique qui permette aux gens d'acheter des séances à l'avance. Cette carte serait valable durant toute la durée de la saison. Le principe est simple : plus les gens achètent de films, moins ils payent.

Carte 3 films : adultes 15€ /- de 18 ans, chômeurs, bénéficiaires RSA 9€

Carte 6 films : adultes 25 €/- de 18 ans 15 €

Carte 9 films : adultes 40 €/- de 18 ans, chômeurs, bénéficiaires RSA 24 €

Adhérents temporaires

On peut aussi imaginer fixer un tarif adhérent temporaire à 6 €